Fabrique de DP

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 884

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

■ Avant d'être le lieu où l'on produit, la fabrique était la manière dont on confectionnait. «De bonne fabrique». Nous avons décidé, selon les circonstances, de renseigner nos lecteurs sur la création de ce journal. Rubrique = fabrique.
Vendredi 13, quelques volontaires ont mis sous pli circulaire et bulletin de versement pour l'abonnement 88 (l'année des 25 ans!).
Le prix ne sera augmenté que du strict renchérissement, passant de 63 à 65 francs.
Quiconque connaît le monde de la presse et ses prix de revient pourra dire qu'un hebdomadaire, sans publicité, même du volume et du format de DP, ne peut être vendu à coût plus modeste.

FABRIQUE DE DP

Travaux de fin d'année

Seul le bénévolat intégral permet d'atteindre ce résultat. A part le rédacteur et le secrétariat, postes qui à eux deux représentent 120% d'un plein temps, DP n'a pas de charges salariales ni de frais d'indemnisation. Les collaborateurs paient leur abonnement, comme dans les ventes de paroisse où l'on achète les gâteaux que l'on a confectionnés soi-même.
Le taux de fidélité est très élevé. 97% des abonnés renouvellent leur abonnement. Il faut compter aussi avec quelques départs à l'étranger et quelques décès.
Nous pourrions, par un prix de quelques francs plus élevé, nous donner une marge de sécurité plus grande. Nous y renonçons chaque fois, car nous souhaitons que nos lecteurs fassent connaître DP et qu'ils s'associent à sa progression.
Le plus juste prix, c'est notre manière de solliciter la participation active à la vie du journal. Que nos lecteurs soient plus que des lecteurs.

ENVIRONNEMENT : LA REGULATION ECONOMIQUE

1. La voie américaine

■ (*jd*) Le thème de la protection de l'environnement a largement dominé la campagne électorale; les atteintes au milieu naturel sont de plus en plus visibles, et personne ou presque ne conteste la nécessité d'agir. Pour ce qui est de l'air, par exemple, le retour à la situation qui prévalait à la fin des années 50 est un objectif largement admis. Par contre, les avis divergent lorsqu'il faut définir les moyens à mettre en œuvre.

La Suisse a choisi la solution classique des mesures de police: la loi fédérale sur la protection de l'environnement et ses ordonnances d'application prescrivent aux producteurs et aux consommateurs des comportements — obligations et interdictions. Ces prescriptions générales ne tiennent pas toujours compte des coûts et des inconvénients pour les destinataires. D'ores et déjà on peut prévoir que toutes les mesures légales ne seront pas respectées à la lettre; les délais et les exceptions accordés ne permettront pas d'atteindre les buts fixés.

Le prix de l'environnement

La solution helvétique à base de prescriptions détaillées — elle a été également adoptée par d'autres pays européens — parce qu'elle décrit avec précision les comportements à suivre, ne développe pas le sens de la responsabilité ni ne stimule la recherche de solutions alternatives. La norme générale, qui s'adresse à tous indistinctement, se réfère à une situation moyenne. Celui qui pourrait faire mieux en fonction de l'état de la technique et de ses moyens financiers n'est pas incité à maximiser son comportement; pour d'autres, le respect de la règle commune peut signifier des coûts exorbitants. Bref, la prescription imposée à tous se révèle financièrement insupportable pour certains et écologiquement insuffisante pour d'autres. Par ailleurs, la règle est toujours en retard sur le développement technique et économique.

D'où l'idée d'utiliser les mécanismes du marché, de prendre en compte les intérêts des acteurs, économiques. Pour ce faire, il s'agit de créer des conditions générales qui obligent ces derniers à intégrer la protection de l'environnement dans leurs calculs. La protection de l'environnement devient économiquement intéressante lorsque le milieu naturel a un coût dont on ne peut plus se décharger sur des tiers.

La compensation

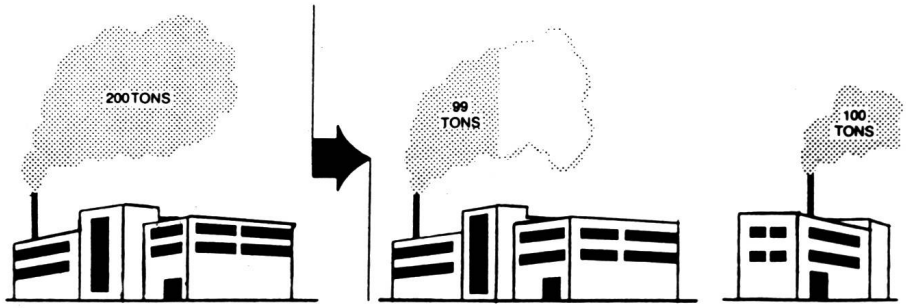

Emissions d'une usine existante: 200 t.

L'usine déjà en place réduit ses émissions afin de permettre l'implantation d'une nouvelle firme. Emissions totales: 199 t.